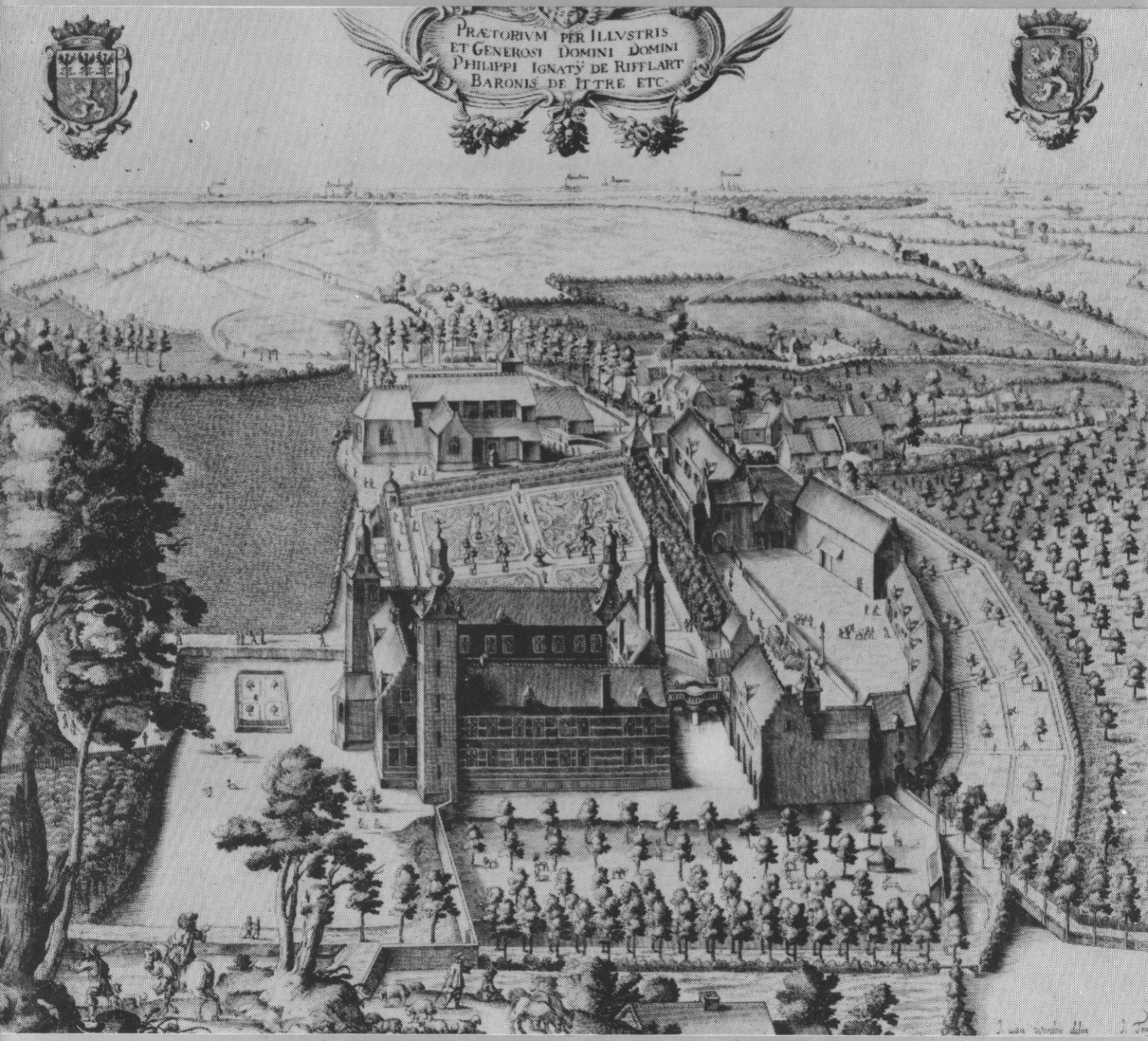
ENTRE SENNE ET SOIGNES

Bureau de dépôt
1460 ITTRE

LXX - 1991
23e année

Trimestriel
4e trim. 1991



ENTRE SENNE ET SOIGNES
Art – Histoire – Folklore – Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine

Rédacteur en chef : Jean-Paul CAYPHAS
" La Brasserie "
rue Basse, 14, 1460 Ittre
Tél. : 067/64.68.32

Comité de rédaction : Alphonse BOUSSE, Christian DE BRABANTER, Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Georges GILMANT, Pierre HOUART, Gaston NEUKERMANS.

Présentation : Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS : Pour 1992 (3 nos imprimés)
Abonnement Ordinaire : 300 F
Abonnement de Soutien : 450 F
Abonnement d'Honneur : 700 F

Pour les années :
1979 à 1991 : 250 F

La collection des numéros disponibles (du n° 8 - 1971 au n° 70 - 1991, excepté le n° 12) coûte 2.200 F (à retirer à Ittre, rue Basse, 14).

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.
La reproduction des textes et illustrations est interdite sauf autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (fin)

Monsieur et Madame Robert BERTOUX, Ittre
Monsieur et Madame Claude SERVENAY, Ittre
Monsieur Odon WAUTRECHT, Ittre

MEMBRES DE SOUTIEN (fin)

Les Archives Générales du Royaume, Bruxelles
La Bibliothèque Centrale des Chiroux, Liège
Les Musées Royaux des Beaux-Arts, Bruxelles
Monsieur et Madame Bernard QUAIRIAUX, Ittre
Monsieur et Madame Robert TOURNEUR, Saint-Ghislain
L'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve
L'Université de l'Etat à Mons, Mons
La Bibliothèque Principale de la Ville de Bruxelles, Bruxelles

COTISATIONS 1992

Une invitation au réabonnement avec un bulletin de virement vous parviendra début janvier

Grand merci d'avance

A ITTRE ET FAUQUEZ

QUELQUES BELLES SCENES D'ARCHIVES DANS LES ANNEES 1600

1608 : DES INSOLENCES ET UNE *"VERRIERE"* EN REPARATION

En ce début du 17e siècle, Louis de la Viesville n'est pas tendre envers la famille Rifflart. Nous avons déjà raconté comment le tout jeune Florent doit, en juin 1605, subir le déshonneur de voir Fauquez refuser à la dépouille de son père la sépulture au caveau de famille de l'église d'Ittre. Un an plus tard, le jour de la Toussaint 1606, en pleine messe, il est poussé sans ménagement avec sa mère hors du banc seigneurial.

Mais Fauquez qui est à ce moment en position de force ne va pas s'arrêter là.

La présente scène se déroule le 1er mai 1608 sur le bucolique pré de Laide (*"Laite"*, *"Laitre"* ou *"Laitte"*), en contrebas de l'église et de l'ancien cimetière. Louis de la Viesville y exige en vertu de cartulaires anciens (pourtant établis faussement par Paul Oeghe il y a plus de cent ans et reconnus comme tels par le Conseil de Brabant) la charge de 4 chapons (le *"chappon"* est un coq châtré destiné à l'engraissement). Louis de la Viesville est si insolent qu'il est admonesté par le sergent d'Ittre. Celui-ci est aussitôt arrêté et emmené par les soldats de Fauquez.

Peu de temps après, devant l'église et sur la place noire de monde, Louis, toujours lui, soufflette le bailli d'Ittre qui ne fait pourtant que lui remettre une ordonnance de l'évêque de Namur. Cette fois, c'en est trop. La douairière Rifflart et son nouveau mari Désiré Malcotte sollicitent et obtiennent du Conseil de Brabant un décret citant Fauquez à comparaître.

Les attendus sont très croustillants. Réparation est d'abord demandée pour la prise audacieuse du sergent d'Ittre : *"...pour révocquer et casser à ses frais et despens* (ceux de Louis de la Viesville) *la prinse* (prise) *dudict sergeant d'Ittre sur les terres dudict seigneur d'Ittre et le remectre en laditte place où qu'il at esté prins et qu'il sera déclairé mal et à tort avoir prins et estre mary de l'avoir faict"*. La famille Rifflart réclame ensuite pour les folies et humiliation envers le bailli une indemnisation de 2.000 florins (dont la moitié pour le Conseil de Brabant...) et enfin - c'est le clou de l'affaire - Louis de la Viesville sera tenu de faire placer à



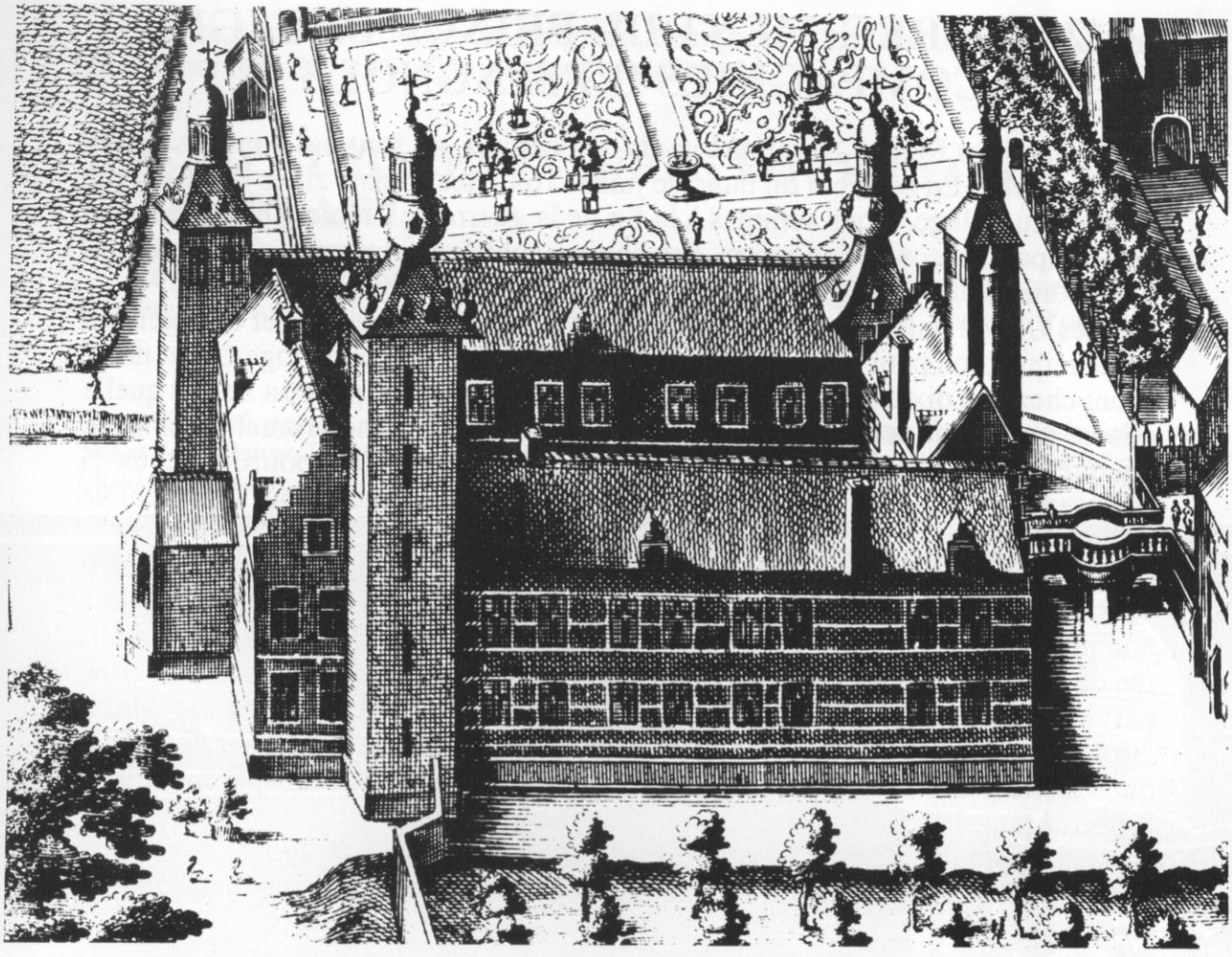
La château d'Ittre peu avant sa démolition en 1865. On distingue bien au milieu de la façade arrière la chapelle castrale dotée, dès sa reconstruction en 1631, d'une rente de 32 florins pour les messes et solennités à célébrer par son "directeur".

ses frais en l'église d'Ittre une *"verrière"* contenant sa rétractation et la rectification des faits commis par lui.

L'histoire ne parla plus de ce vitrail. Il n'aura, comme on le pense, jamais été placé. Mais on reparlera en justice du pré de Laide et de ses chapons douze ans plus tard en 1620, deux ans après qu'un nouveau procès pour… délit de pêche au Sart ait encore divisé les deux seigneurs.

1631 : UNE DOTATION POUR LA CHAPELLE DU CHATEAU D'ITTRE

Le château d'Ittre eut toujours sa chapelle castrale. Située au milieu de la façade arrière, elle est bien visible sur les premières gravures des années 1660 et est toujours intacte lors de la démolition du château vers 1865.



Vaste quadrilatère de bâtiments, le château d'Ittre fut rebâti en 1631 - 1632 par Florent de Rifflart. En saillie du château, à l'est, la chapelle castrale objet de la sollicitude du seigneur du village. (Gravure tirée du Sanderus, vers 1660).

Le 13 octobre 1631, Florent de Rifflart et sa première épouse Ursule de Hamal décident de constituer une rente de 32 florins pour doter la chapelle castrale dédiée à Saint Joseph. L'opération se passe au château d'Ittre devant les échevins du village. La rente est assignée et garantie sur l'ensemble des propriétés d'Ittre de Florent en faveur du chapelain ou recteur de la chapelle. Celui-ci devra célébrer deux messes par semaine aux jours à désigner par le seigneur ou son représentant.

Des messes et solennités seront régulièrement célébrées le jour de la Saint Joseph et le deuxième dimanche du mois de mai. Plusieurs papes octroyeront également des indulgences au profit de la chapelle qui possédera toujours son desservant ou *"directeur"*.

1642 : LE REGIMENT DU PRINCE DE LIGNE ET SIX COMPAGNIES D'ESPAGNOLS

François et Remy Quivat, habitants de Fauquez, ne sont pas contents. Et on les comprend. En ce début du mois de juillet 1642, les soldats alliés de l'Espagne affluent au village. Nous sommes à la fin de la guerre de Trente Ans au plus fort des campagnes contre la France. Les soldats sont fort nombreux. Treize à quatorze compagnies du régiment du Prince de Ligne sillonnent la campagne.

Les Quivat ont affaire à un capitaine qui ne possède aucun billet de logement ou de réquisition pour ses soldats. Et pourtant, François et Remy logeront et nourriront chez eux dix d'entre eux. Plus deux autres encore qui, pour on ne sait quelle raison, possèdent des documents en ordre. Mais le capitaine promet à nos deux Fauquéziens *"qu'ils seroient satisfaicts sur le villaige"*. C'est pourquoi ceux-ci adressent aux échevins d'Ittre une requête en dédommagement pour logement de soldats.

Mais les Quivat ne sont pas encore au bout de leurs peines. Le 9 juillet arrivent six compagnies d'Espagnols qui ont ordre de loger sur Fauquez. Mais eux non plus ne disposent pas de billets de logement et ils se mêlent à la foule bigarrée du village. Malheureusement, la nuit, une partie de ce monde bruyant et armé parvient à forcer les bergeries de nos habitants. Le bilan de la rapine est lourd : *"trois moutons, une Laittière et ung gra anneau"*; Une grosse perte pour nos Ittrois qui sont de petits exploitants. Le coût du vol est estimé à 5 florins par mouton et 3 florins pour la brebis et son agneau chacun.

Si la suite de l'histoire ne nous est pas connue, souhaitons que les caisses du village aient pu supporter l'indemnisation de ces cinq bêtes à laine (sans oublier les autres...).

1643 : LES DONS ET OFFRANDES A L'EGLISE D'ITTRE

L'ensemble des sentences arbitrales et transactions antérieures entre seigneurs ont réglé la question des offrandes à l'église d'Ittre de manière nette. Les dons de toutes sortes, *"oblations et luminaires"* faits par les paroissiens et les pèlerins à l'église se partagent en trois : un tiers *"compète"* au seigneur d'Ittre, le deuxième tiers revient à Fauquez et le troisième enfin à l'église et à la paroisse. Excepté pourtant les offrandes *"quy se font sur certaine table cise au coeur de Nostre-Dame"*, probablement les dons déposés sur le meuble - comptoir servant directement au culte de Notre-Dame d'Ittre.

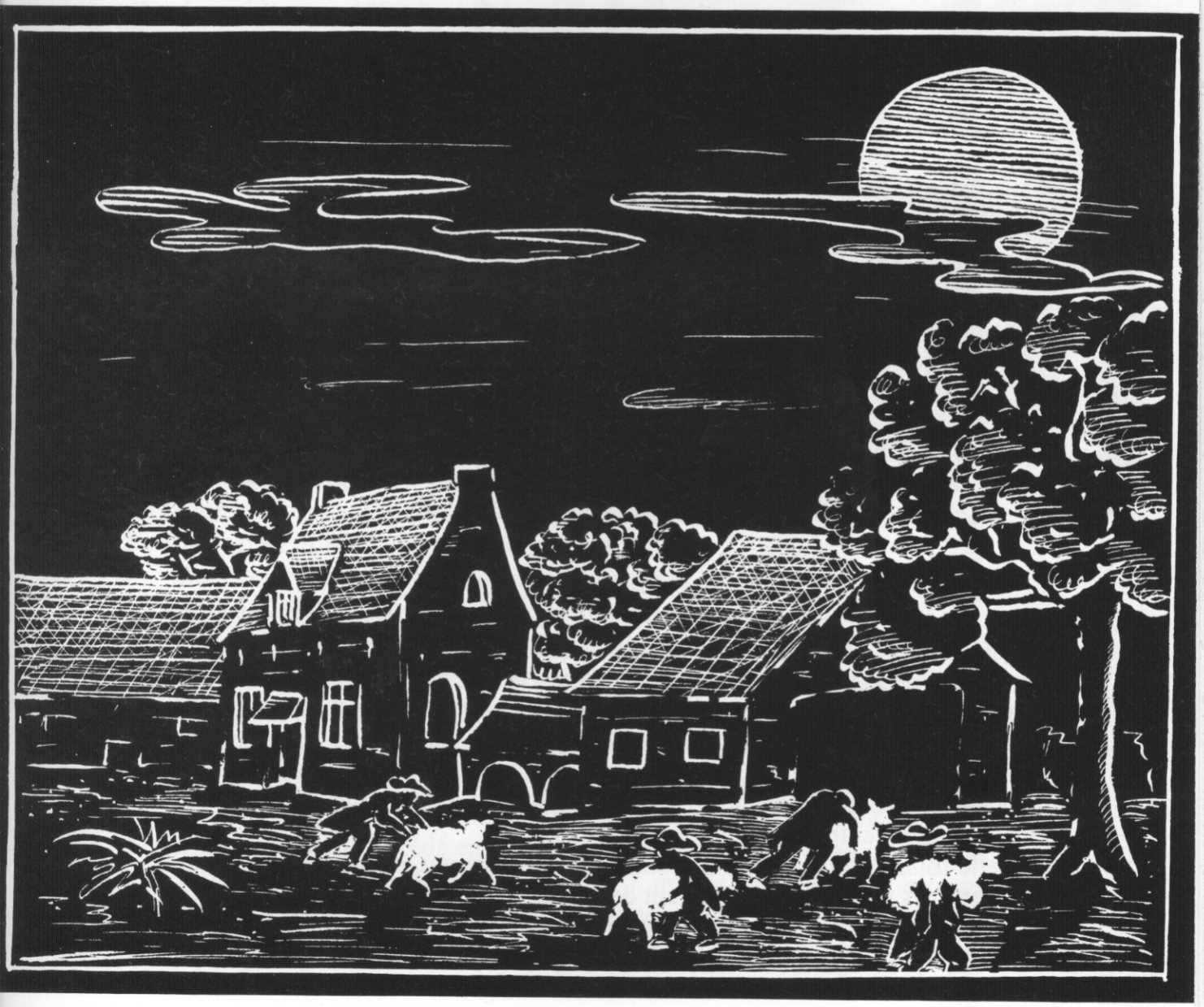
Pourtant, le pasteur de l'époque, Martin Everardi, une forte personnalité, va s'insurger contre cette tradition qui ne correspond pas à sa conception de la justice. Et il n'hésite pas, le jour de Pâques et de Pentecôte d'emporter seul pour le culte et la paroisse les dons des fidèles. Dura lex sed lex. La loi reste la loi même si elle est dure ou injuste. Florent de Rifflart qui affirme *"qu'à luy compète ung tiers de touttes les oblations, luminaires et offrandes quy se font en l'église paroichiale dudict Ittre"* porte plainte au Conseil de Brabant. Le Conseil somme alors le curé

de respecter le droit du seigneur plaignant, de réparer le tort qui lui a été causé ou de comparaître devant le Conseil pour se défendre.

1655 : D'ATROCES INJURES POUR FLORENT DE RIFFLART

Le 12 décembre 1651, Florent de Rifflart dépose contre Fauquez une nième requête au Conseil de Brabant. Nous sommes deux ans après "l'année d'or" des

Le 9 juillet 1642, par une nuit brillante de lune, des soldats espagnols forcent la bergerie de François et Remy Quivat. Le butin de cette rapine : "trois moutons, une Laittière et ung gra anneau" *qui bêlent, impuissants, dans la nuit (Dessin de Catherine Cayphas).*





Le choeur de Notre-Dame d'Ittre, bâti en 1591, où se trouvait la "table" *destinée aux offrandes à Notre-Dame, les seules qui échappaient au droit traditionnel des seigneurs.*

querelles. En cette année 1649, les fils Rifflart n'hésitent pas à injurier dans la grande cour de Fauquez la femme du seigneur (alors que son mari est à Nivelles) et son personnel tout en tirant force coups de pistolets. Notons que Madame de Fauquez est enceinte et, d'après le texte d'archives, tellement secouée qu'elle en perd son enfant peu après. Le lecteur a également encore en mémoire le fameux épisode du 15 août sur la place devant l'église, théâtre de la plus violente (et sanglante) querelle entre les deux clans rivaux.

Cette fois, c'est Charles-François de la Viesville qui, devant témoins, va proférer d'atroces injures envers Florent de Rifflart. Et un nouveau procès épique est engagé par lequel Florent exige de Fauquez qu'il rétracte les *"atroces injures faulsement et injurieusement alléguéz"* et que lui-même soit reconnu comme *"un gentilhomme de bien et d'honneur"*. Il réclame également une amende de mille

pattacons, la moitié à offrir à la chapelle Notre-Dame de Sainte Gudule à Bruxelles et l'autre moitié au profit de la table des pauvres d'Ittre. Vu *"l'énormité de l'injure"* , il sollicite en outre du Conseil de Brabant tout autre mode de réparation que celui-ci jugerait bon.

Le Conseil donne entièrement raison à Florent de Rifflart par sa sentence du 27 septembre 1655. Mais dix ans après, bien après la mort de Florent, son fils Philippe-Ignace requiert encore l'application de la sentence.

1656 : DE GROSSES DIFFICULTES FINANCIERES

La situation financière de la famille Rifflart est de plus en plus difficile. Condamné à payer 1300 florins pour les arrérages de deux rentes, Florent de Rifflart s'adresse en 1656 au roi d'Espagne pour obtenir des délais de paiement.

Ses arguments sont convaincants : les guerres continuelles le privent du fermage de ses censes et deux de ses fils sont au service de l'Espagne. Le roi lui accorde un délai de six semaines.

1657 : LA SUCCESSION DE FLORENT DE RIFFLART

Florent de Rifflart, seigneur d'Ittre depuis 40 ans, personnage clé du 17e siècle, meurt le 27 janvier 1657. La déclaration de succession est fort complète. Y figurent le rendage des censes et des maisons en argent et en nature, les revenus des bois, les rentes et différents droits seigneuriaux et enfin les charges réelles (nombreuses) qui grèvent les seigneuries du défunt : Ittre, Tongres-Saint-Martin (presque entièrement détruite par les guerres), Lecquem, Gorghem et une ferme en Artois, ces trois dernières étant très petites.

Mais le détail de certains postes ou sommes est aussi plaisant qu'instructif. Relevons les grains trouvés dans le grenier du château et *"inventoriés"* par la justice, le revenu des *"places que le deffunct at louées hors le chasteau aux paysans"*, des sommes que le chanoine Francq a dépensé ou prêté pour l'entretien des trois derniers fils Rifflart, un montant de 18 florins dépensé par Jeanne du Bois, veuve de Jean Minne *"pour avoir servy les enfants du deffunct lorsqu'ils estudioient en Nivelle"*, une somme de 23 florins (due depuis au moins 12 ans) pour les épées et équipements livrés au fils aîné de Florent, Jean-François de Rifflart, capitaine d'infanterie décédé en 1645 à la bataille du Sas-de-Gand, 90 florins pour les 300 messes ordonnées par Florent, 7 muids de blé *"tant aux pauvres qu'autres"*, 8 florins pour des étains non encore payés et enfin 560 florins pour les dépenses du jour de l'enterrement consistant en *"pasteur, clercq, vin, viandes, dépenses de cuisine et autres du service"*.

1665-1666 : LES DEMELES DU SEIGNEUR D'ITTRE AVEC L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour toutes sortes de raisons, Philippe-Ignace de Rifflart n'est pas du tout satisfait du mayeur d'Ittre Pierre le Blicque (ou de Blicq), nommé par Fauquez (1). Le 19 octobre 1665, Philippe-Ignace fait afficher au portail de l'église une ordonnance défendant à quiconque du village de reconnaître ledit le Blicque comme mayeur, de lui payer aucune amende etc... Pierre le Blicque, qui ne manque pas d'audace, arrache aussitôt le billet et non sans mépris court s'en moquer dans les tavernes avoisinantes. Le seigneur d'Ittre en appelle alors au Chancelier de Brabant pour l'interdiction de tout office au premier magistrat de la commune. Pour Philippe-Ignace de Rifflart, le mayeur contre ses ordonnances, tient des *"conventicules"* secrets, collecte illégalement les deniers publics du village dus aux Etats de Brabant, les dépense en cadeaux ou autres choses illicites et *"n'estudie autre chose que de charger et ruiner ledict village"* après en avoir eu la haute main et disposé de la bourse de la Communauté.

La sentence n'est pas révélée par le texte d'archives mais quatre mois plus tard Pierre le Blicque est toujours mayeur du village. Et il contre-attaque. Avec les autres membres de l'échevinage d'Ittre, greffier et échevins, il fait constater le 1er mars 1666 les violences commises par le baron d'Ittre à leur égard pour avoir refusé de recevoir les trois échevins nouvellement nommés par Philippe-Ignace et reçus à serment par lui mais qui n'ont pas accepté jusqu'ici de prêter serment entre les mains du mayeur.

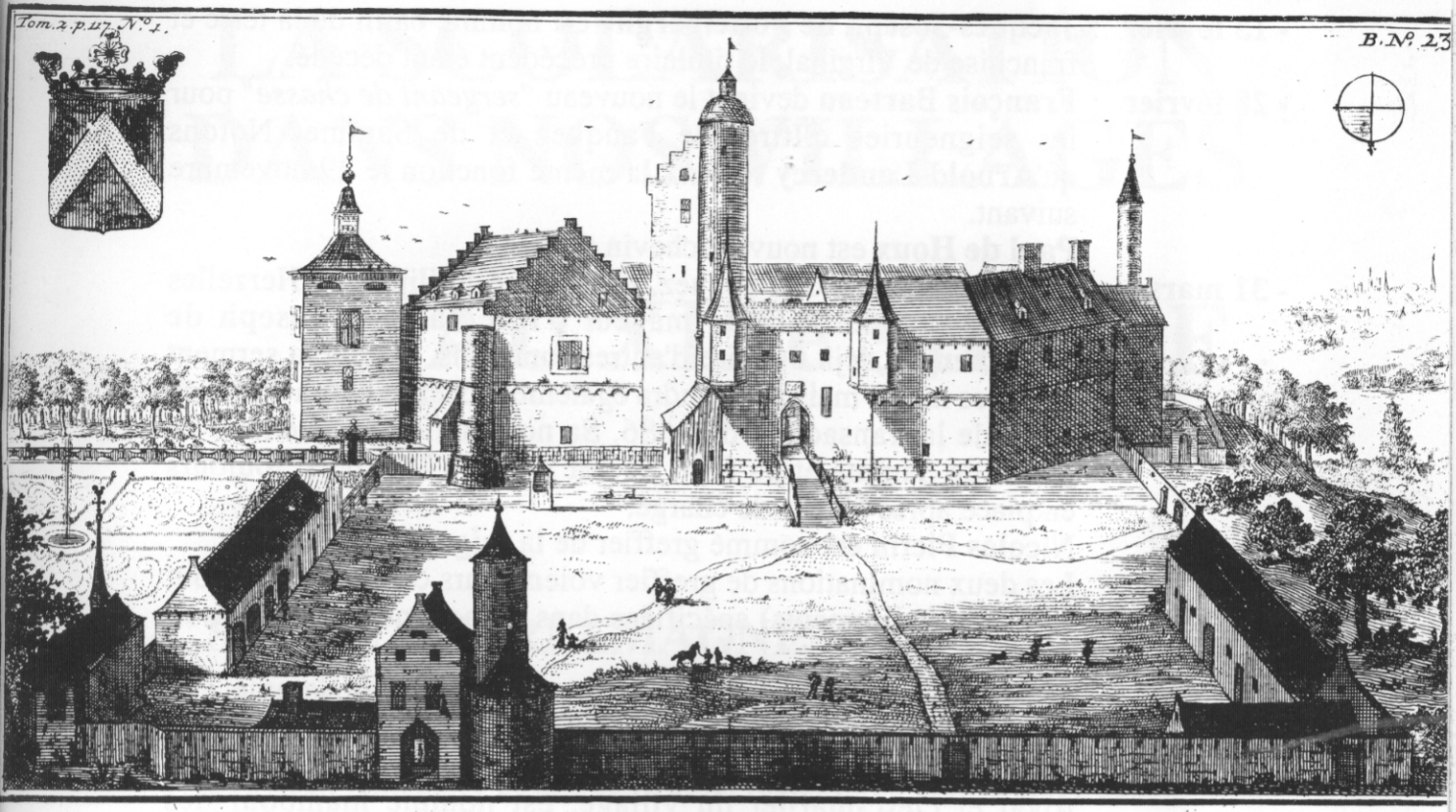
Mieux encore, quinze jours plus tard, Pierre le Blicque réunit quatre de ses échevins pour rendre les comptes de la communauté sans convoquer les trois échevins du seigneur d'Ittre qui, entre-temps, ont prêté serment. Et Philippe-Ignace de déposer une nouvelle plainte au Conseil de Brabant. L'on voit que cette institution eut fort à faire avec les démêlés Ittrois. Pierre le Blicque, cette fois, dut pourtant obtempérer.

1677-1678 : DEUX CERTIFICATS DE RESIDENCE POUR LE SEIGNEUR DE FAUQUEZ

A la requête de Barberine Maes, veuve depuis 1675 de Philippe de Herzelles seigneur de Fauquez, et probablement à des fins successorales et fiscales, deux certificats de résidence sont demandés pour feu Philippe, l'un à l'échevinage d'Ittre, l'autre au curé du village.

---

(1) Rappelons que c'est le seigneur de Fauquez qui nomme et démet le mayeur d'Ittre ainsi que trois échevins. Trois autres échevins sont commis par le seigneur d'Ittre et un 7e échevin est élu par les six autres hors la terre de Baudemont. Jusqu'en 1686, le mayeur prête serment entre les mains du seigneur de Fauquez avant d'entrer en charge. Après cette date, il le fera entre les mains des deux seigneurs. Les 7 échevins font de même entre les mains du mayeur.



Le château de Fauquez, résidence moyenâgeuse de Philippe de Herzelles, de "Madame sa Compaigne" *et de ses* "Varlets, Servantes, carosse, chevaulx...".

Les deux autorités attesteront que durant 11 à 12 années (en fait depuis le décès de Charles-François de la Viesville en 1662, celui-ci ayant fait donation de Fauquez à Philippe, son cousin germain) Philippe de Herzelles, Drossard de Brabant, a tenu *"fixe domicile, résidence et ménaige"* au château de Fauquez avec *"Madame sa Compaigne"*, sa famille ainsi que ses *"Varlets, Servantes, carosse, chevaulx etc... "* jusqu'à la nouvelle guerre avec la France (les premières guerres de Louis XIV) commencée en octobre 1673. A cette époque, il s'est parfois retiré à Bruxelles *"quelque espace de temps pour ses affairs, tenants tousiours ses subjects-mesnaige audict chasteau"*.

1694 : UN TRAIN DE NOMINATIONS PAR GUILLAUME-PHILIPPE DE HERZELLES

Tout au long de l'année 1694, Guillaume-Philippe, seigneur de Fauquez et premier marquis de Herzelles, va procéder à un impressionnant train de nominations :

- 8 février : **Antoine Gérard** est nommé greffier de l'échevinage d'Ittre en lieu et place de son père trop âgé. Le Baron d'Ittre agit de concert pour cette nomination.

- **15 février** : **Jacques-Joseph de Pottelberghe** est nommé bailli de la terre et franchise de Virginal, le titulaire précédent étant décédé.
- **28 février** : **François Barteau** devient le nouveau *"sergeant de chasse"* pour les seigneuries d'Ittre, de Fauquez et de Samme. Notons qu'**Arnold Landercy** recevra la même fonction le 29 novembre suivant.
  Paul de Houx est nouvel échevin du Sart.
- **31 mars** : Comme seigneur de Fauquez, Guillaume-Philippe de Herzelles nomme comme nouveau mayeur d'Ittre **Jacques-Joseph de Pottelberghe**,déjà titulaire d'autres fonctions. Il prêtera serment entre ses mains mais il se rendra également chez le baron d'Ittre en vertu de la transaction de 1686. Sa nomination est étendue au greffe de Samme et du Sart. Le 1er mai... 1746, il est toujours en place après 52 ans de charge.
  Nicolas Pletin est nommé greffier de la seigneurie d'Ittre.
  Les deux nominations de greffier voient leurs conditions (surtout celle des émoluments) spécifiées dans un acte notarié du 3 avril suivant.
- **11 juin** : **Jean Roseau** est désigné comme nouvel échevin de Samme.
- **14 juillet** : **Jean Matte** et **Pierre Warocquet** sont nommés échevins d'Ittre.
- **14 août** : **Philippe-Ignace de Haspe**, remplaçant son père Arnould notaire royal et clerc-marlier du village, est nommé mambour des pauvres en argent et en blé.
- **29 novembre** : **Nicolas Flandrois** est nommé à la fois bailli de Fauquez et échevin d'Ittre.
  Jean Quivat, enfin, sera le nouveau mayeur de la seigneurie du Sart.

1696 : UNE FEMME *"MALTRAITEE"* A VIRGINAL

Un bandit de grand chemin, Jacques Anthoine, se réfugie à Virginal (il a pris ce lieu comme *"retraite et asile"*) après avoir commis un meurtre en un autre endroit. Mais, il parvient encore à brutaliser une habitante du village, Françoise des Champs, et à lui casser une côte. Cette fois, le marquis de Herzelles et la Cour du lieu interviennent.

Le bandit s'en tirera pourtant à bon compte. Il convient avec le seigneur d'une somme transactionelle de cent pattacons à condition toutefois d'indemniser la femme *"maltraitée"*. Le seigneur lui remet l'amende qu'il pourrait en outre lui infliger *"à raison de laditte fourfaiture"*. Mais s'il ne paye pas les cent pattacons endéans les trois semaines, les sergents de Virginal pourront s'emparer de sa personne sans autre forme de procès. Et l'action publique est éteinte... Etrange paradoxe d'un siècle dur et procédurier.

Jean-Paul CAYPHAS

LA SCOLARISATION DANS NOS VILLAGES

AU XIXe SIECLE

1. SACRE CHARLEMAGNE !

Dans la Belgique Indépendante (1830), la CONSTITUTION proclame la "LIBERTE ABSOLUE de l'ENSEIGNEMENT".

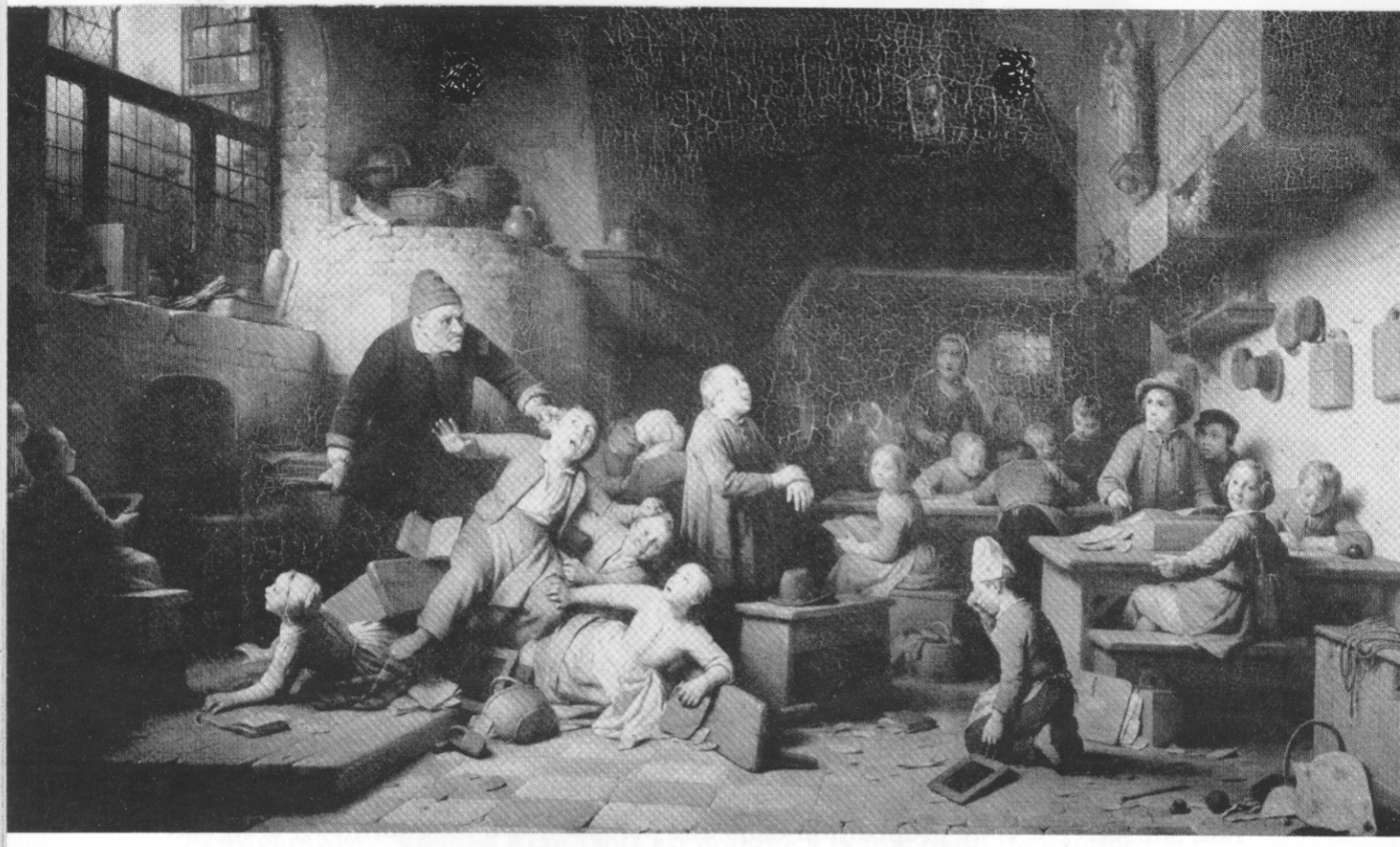
Les deux tendances politiques d'alors (catholique et libérale) s'étaient mises d'accord sur ce point. L'enseignement catholique, qui disposait d'un monopole de fait, souscrivit à cette proposition dans une perspective à long terme. Il craignait qu'un jour le jeune ETAT BELGE ne veuille lui imposer ses règles. Craintes d'autant plus fondée que nos trois régimes précédents - autrichien, français et hollandais - avaient déjà créé ou voulu créer chez nous un enseignement dépendant de l'autorité civile. Chat échaudé...!

Cette liberté absolue de l'enseignement déclencha dans nos villages une floraison de nouvelles écoles privées et payantes. "Quiconque sait un peu lire et écrire peut s'improviser maître ou maîtresse d'école" (V. Mirguet) : un sabotier dans son atelier, un cabaretier dans une annexe de son estaminet, une femme à son domicile...

On peut lire dans l'oeuvre historique de l'Abbé Malherbe qu'à Ronquières, en 1840, il y avait outre l'école du clerc d'église un pensionnat de jeunes filles et quatre autres écoles privées dont une au Charly-des-Bois (Houssière), une autre à Chenu (Canal) et une troisième vers Feluy dans une petite maison éclusière tenue par une femme...

Les maîtres et maîtresses, victimes d'une concurrence sans merci, en étaient parfois réduits à accepter des salaires en nature voire... à prendre leurs REPAS successivement chez chacun de leurs élèves...

Il était temps qu'après 12 ans d'une "liberté absolue" menant à la confusion, le gouvernement unioniste issu de la Révolution Belge légifère en cette matière. Ce fut fait le 24 MARS 1842. Cette première loi organique de l'enseignement primaire sera complétée par la suite pour atteindre son couronnement après la première guerre mondiale.



"L'Ecole du Village", peinture humoristique de Ferdinand de Braeckeleer (vers 1850). Le maître tient sa férule à la main et tire l'oreille d'un garnement. A droite, un élève puni, à genoux, avec son bonnet d'âne.

2. PREMIERE LOI ORGANIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (1842)

Elle fut votée à la presque unanimité : 75 voix contre 3, les 2 tendances au pouvoir étant parvenues à élaborer un compromis acceptable.

Contenu de la loi :

1. Chaque commune est tenue d'entretenir une école primaire ou d'adopter une école privée existante.
2. Les enfants pauvres y sont admis gratuitement (mais personne n'est obligé d'aller à l'école).
3. Les **instituteurs** doivent être **diplômés** (écoles normales officielles ou libres). Ils sont nommés par le **Conseil Communal.**
4. L'éducation morale et religieuse est obligatoire et donnée par l'instituteur sous la surveillance de l'autorité religieuse.

Dès 1844, une MESURE MINISTERIELLE interdit aux instituteurs d'exercer en même temps la profession de cabaretier, de détaillant en boisson, de maçon, de cordonnier, de coiffeur, de boutiquier, de clerc de notaire ou de crieur public. Une autorisation était nécessaire pour pouvoir cumuler la fonction d'enseignant avec la fonction de sacristain, d'organiste, de choriste d'église, de secrétaire communal ou de maître des postes (Revue CGER sept. 86).

3. SURVOL RAPIDE DE LA SUITE DES EVENEMENTS

De 1842 à 1914 furent votées en tout cinq lois organiques de l'enseignement primaire. Furent prises aussi un grand nombre de mesures parallèles, parfois vexatoires ou contradictoires, émanant de majorités successives et changeantes. Eternelle lutte de prestige entre les pouvoirs civil et religieux.

"Querelle des Guelfes et des Gibelins" remake 19ème Siècle !

Ce qu'on appelle parfois la "guerre scolaire" entre les partisans des deux réseaux (libre et officiel) culmina durant les années 1870 et 1880...

Elles furent angoissantes pour l'instituteur communal de Haut-Ittre, Idmtal, qui ayant refusé de se plier à la loi du moment (loi "inique" d'après ses adversaires) se vit révoquer en 1879. Il créa alors, de sa propre initiative, une école privée concurrente, primaire et secondaire, avec pensionnat. Faute de subsides, son existence fut éphémère. Un nouveau changement de gouvernement le dédommagea en le propulsant à l'école moyenne de Hal (française alors), (d'après J. Doumont).

L'"Unionisme" de 1830 n'était plus qu'un souvenir. Des partis politiques bien structurés avaient vu le jour (Libéral 1847, Catholique 1867, Socialiste 1885).

Ci-après, quelques dates et mesures qui ont eu un impact certain dans nos villages.

1866 : Création d'**écoles d'adultes** : cours du soir pour analphabètes ou étrangers à la langue française donnés par l'instituteur (Aujourd'hui "cours d'alphabétisation").

1911 : GRATUITE absolue de l'enseignement pour tous les élèves du cycle primaire.

1914 : Vote de la loi qui adopte le principe de l'instruction OBLIGATOIRE et GRATUITE pour tous les enfants de 6 à 14 ANS.
Retardée dans son application par suite de la guerre 1914-1918, cette loi a virtuellement résolu la question scolaire pour l'enseignement primaire.

1921 : Dans nos **gros** villages, création d'un "4ème DEGRE", 7ème et 8ème années pour occuper les enfants de 12 à 14 ans qui n'étaient pas, en principe, destinés à continuer des études. Mais qui formèrent de brillants sujets pour les métiers, professions, bureaux et parfois même l'enseignement.

4. LES ECOLES PRIMAIRES COMMUNALES

Dans nos villages, conformément à la première loi organique de 1842, nombre d'écoles paroissiales furent adoptées par la Commune... et tombèrent de ce fait à leur charge. Mais cela ne se fit pas nécessairement sans réticence.

A BORNIVAL, l'école existante avait été bâtie dans la prairie dite du "Try du Château", en 1785, par l'Abbé Goffin, originaire de Nivelles et curé de Bornival en 1750. Il y fit donner l'enseignement à ses frais et mourut en 1794. Une "Fondation Goffin" hérita de ses biens et continua son oeuvre philanthropique.

Toutefois 4 ans après le vote de la LOI, la Fondation s'opposait toujours à l'inspection scolaire et à l'adoption de l'Ecole par la Commune. Le gouverneur de la province avertit alors les autorités communales qu'en cas de nouveau refus, elles devraient construire une nouvelle école à leurs frais. Cette menace fit réfléchir les pouvoirs civil et religieux, étroitement liés dans nos villages agricoles, et les choses s'arrangèrent. En 1850, la Commune décidait d'acheter pour l'école : 3 pupitres, 3 cartes géographiques et un tableau, pour la somme de 76 frs.

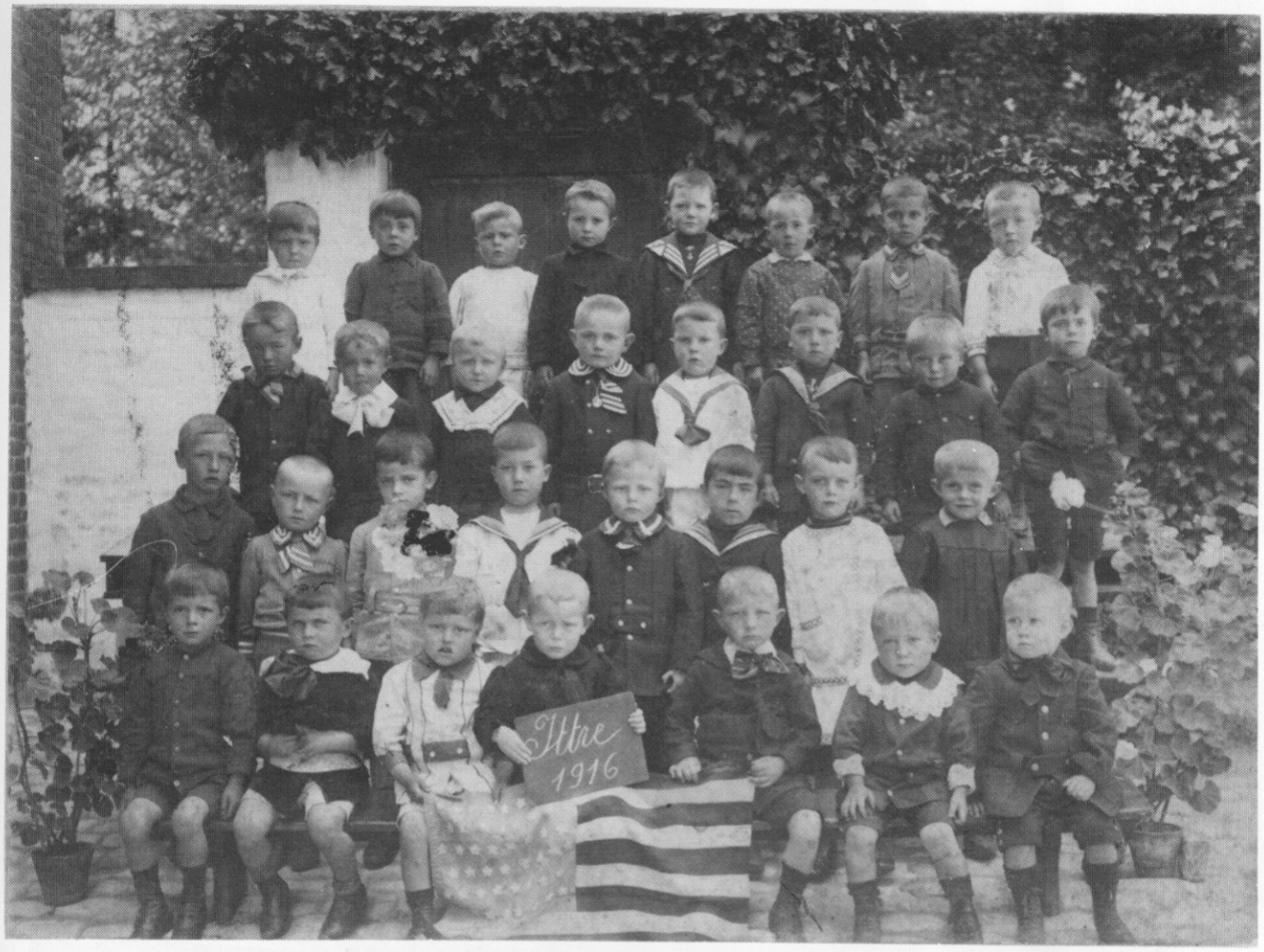
En 1875, l'école de l'Abbé Goffin, devenue trop petite, fut remplacée par un autre bâtiment en bordure du chemin qui longe le Bois du Curé. Ce fut la première "Ecole Communale" de Bornival. Le bâtiment scolaire, place Choupère, ouvrit ses portes en 1901. Vu le nombre grandissant d'élèves, on nomma un second instituteur en 1930. Il s'agissait de Léon Pourtois, d'Ittre (d'après V. Jenet).

A HAUT-ITTRE, en 1840, le vieux Amand-Fidèle DAL est en même temps instituteur libre et clerc d'église. Valentin Dal, fils du précédent, âgé de 30 ans, fait construire sur un terrain appartenant à son épouse une salle d'école rivale qui tire à elle les élèves de son père. La Commune adopte l'école de Valentin qui devient de la sorte le premier instituteur communal de Haut-Ittre. En 1865, un bâtiment plus spacieux est construit qui réunit les enfants des deux sexes (d'après J. Doumont).

A RONQUIERES, l'école libre des filles - avec pensionnat - située au chevet de l'église, est tenue par la très jeune Sylvie Bomal, fille et petite-fille de charrons. Son grand-père, Louis Bomal, né à Ittre en 1766, était venu établir son atelier sur la place du village, face au moulin historique. L'école de Sylvie est adoptée par la Commune dès 1845. Le traitement annuel de l'institutrice est de 200 frs auxquels il faut ajouter 30 frs pour le loyer des bâtiments scolaires dont elle est propriétaire (G. Malherbe).

En ce qui concerne l'école libre des garçons, tenue par Alexis Bomal, même famille, clerc d'église, les choses traînent en longueur. L'établissement, très jaloux de son indépendance, jouit d'une réputation enviable (130 garçons : 70 indigents + 60 solvables). Le Conseil Communal, pour être en règle avec la loi, adopte alors l'école privée du Charly-des-Bois, hameau très peuplé et suffisamment éloigné du centre pour ne pas porter ombrage à l'école paroissiale. Les au-

Deux classes des "petits" durant la guerre 1914 - 1918. En haut, les garçons de l'école libre d'Ittre. Le drapeau américain est déployé en signe de remerciement pour l'aide alimentaire du "Relief *(secours)* in Belgium" *(H. Hoover). En bas, les filles de la classe de Melle Paula Leclercq à l'école communale de Ronquières. Couques et tasses de chocolat sont distribuées par le Comité National de Secours et d'Alimentation (Solvay).*


Ittre
1916


Ronquières
Hommage de Reconnaissance
à
Monsieur Lebrecq



A Virginal, le pensionnat des Soeurs des Sacrés-Coeurs, établi en 1841, forma des générations d'institutrices gardiennes.

torités supérieures n'apprécient pas ce faux-fuyant. Par arrêté royal, l'adoption est retirée à l'école du Charly-des-Bois et attribuée définitivement à l'école libre du clerc Alexis (4 août 1851) (G. Malherbe).

Si les statistiques révèlent qu'entre 1845 et 1860, le nombre d'écoles communales augmente au détriment des écoles libres, n'allez pas y voir une victoire des uns sur les autres. Très souvent, cette mutation n'a été qu'un simple changement d'étiquette et de plus, les écoles dites libres ou privées n'étaient pas forcément d'obédience religieuse.

5. FORMATION DES MAITRES ET MAITRESSES D'ECOLE

- DANS LA REGION -

A l'époque où s'ouvrent les "Ecoles Communales", le Clergé catholique est seul à posséder à tous les degrés un enseignement complet. C'est ainsi que les trois premiers directeurs de l'**ECOLE NORMALE de l'ETAT à NIVELLES** - la première en date de Wallonie (1844) - sont les Abbés Namèche (1844 à 1854), Dujacquier (1854-74) et Corvilain (1874-78) (R. Horbach).

Parmi les 12 premiers instituteurs sortis de Nivelles en 1846 (après 2 ans d'études, 3 et 4 par la suite), nous découvrons :

- Delgoffe Xavier, né à Opprebais (Incourt) qui devient instituteur et organiste à VIRGINAL. Il démissionne pour motif de santé en mars 1856 et meurt en mars 1858.

- Jonniaux Constant né à Rhisnes, 1er instituteur de l'école communale de Nivelles qui deviendra chef d'école dans le même établissement (R. Horbach).

L'ECOLE NORMALE LIBRE DE BRAINE-LE-COMTE sera construite entre 1923 et 1925 pour accueillir l'école normale de NOTRE-DAME DE BONNE-ESPERANCE que l'Evêque de Tournai avait installée en 1839 dans les bâtiments de l'ABBAYE (hameau de Vellereille-les-Brayeux, village au sud de Binche). Braine-le-Comte avait l'avantage d'être située à la limite du Brabant et du Hainaut et d'être facile d'accès par le rail et la route ("Le Soir" 12.04.91).

Quant aux institutrices de l'Enseignement Libre, elles seront formées à Nivelles (Enfant-Jésus).

Virginal eut un pensionnat de jeunes filles (Institut des Soeurs des Sacrés-

L'intérieur d'une classe à Haut-Ittre vers 1915. On voit le poële colonne à longue "buse", le large tableau noir et les bancs de bois (monoblocs à deux places). A l'extrême droite, un boulier compteur sur pied.



Coeurs) qui forma des générations d'institutrices gardiennes. Depuis 8 ans, cette école a rejoint à Nivelles l'école normale libre d'institutrices gardiennes et primaires regroupées.

6. L'INSTITUTEUR : LE MAITRE ET L'AME DU VILLAGE

(J. Tousseul)

LES DYNASTES

En 1842, naît à Ittre Charles-Louis Ferier qui sera de 1867 à 1894 le second instituteur en chef de l'école communale de Ronquières. Il épousa Léontine BOMAL :

- soeur de Sylvie (1ère institutrice communale du village)
- soeur de Jean-Baptiste BOMAL (directeur d'école à Houdeng-Aimeries)
- proche parente d'Alexis Bomal (1er instituteur communal de Ronquières)

Une véritable dynastie d'enseignants d'origine ittroise parachutés au pays des dindons et s'y acclimatant très bien.

Et ça continue... parmi les **enfants du couple** Ferier-Bomal

- Roch Ferier, l'aîné, sera instituteur à Gibecq et connu par après comme apiculteur, conférencier apicole et publiciste
- Marthe Ferier, institutrice à Hennuyères, sera mère de deux institutrices et grand-mère de 5 petits-enfants enseignant(e)s
- Abel Ferier deviendra, lui, directeur des Impôts à l'Administration Centrale de Téhéran (Perse = Iran).

Comme quoi, disait Marcel Pagnol : "L'enseignement mène à tout à condition d'en sortir !" (Topaze).

Charles-Louis Ferier est le premier instituteur communal du village qui ne soit plus, en même temps, clerc d'église car le jeune sous-instituteur local, Emile Landercy, avait abandonné l'enseignement pour coiffer la double "casquette" de secrétaire communal et de clerc d'église... plus honorifique ? plus rentable ?

Le maître Ferier eut l'honneur d'inaugurer la nouvelle école communale (1869), au pied de l'Escavée, regroupant en un même endroit l'école des filles et celle des garçons. Après une longue léthargie, conséquente aux "Golden Sixties", elle est aujourd'hui restaurée, aménagée et bien vivante.

Témoin oculaire de la construction et de l'inauguration du chemin de fer de la Sennette (1884), Charles-Louis Ferier est le seul instituteur communal à avoir été président de la fanfare "Les Echos". Il le devint dès sa 26ème année et le resta jusqu'à sa mort en 1894, parfait exemple de bonne assimilation d'un instituteur à son village d'adoption.

(D'après documents transmis par Mme Lucienne Bomal, sa petite-fille).



Portrait de Charles-Louis Ferier (1842 - 1894), fils du secrétaire communal d'Ittre, instituteur en chef de l'école des garçons à Ronquières où il inaugure l'école d'adultes. Il fut aussi tireur à l'arc, pianiste dans son école et président de la fanfare.

L'AME DU VILLAGE (J. Tousseul)

Le rôle des maîtres et maîtresses d'alors dépassait largement celui d'enseignant. Ils étaient l'âme du village, les animateurs, les hommes ou femmes orchestres de la vie campagnarde comme l'était le curé dans son ministère. Des missionnaires en somme, dans des villages isolés qui, faute de moyens de transport rapides et bon marché, étaient obligés de créer leur propre vie culturelle et leurs propres divertissements.

Voici, en vrac, un éventail d'activités que des maîtres et maîtresses ont effectivement exercées autrefois dans nos villages :

- secrétaires, trésoriers ou présidents d'associations locales
- entraîneurs ou joueurs dans des clubs sportifs…
- organisateurs d'expositions horticoles, petit élevage, voyages collectifs, défilés commémoratifs ou patriotiques…
- surveillance des enfants lors des processions, cortèges…

- régisseurs, acteurs ou souffleurs dans des clubs dramatiques
- fondateurs de bibliothèques publiques
- membres exécutants dans une société de musique ou un petit orchestre improvisé (l'institutrice en chef au piano, la sous-institutrice à la mandoline, le sous-instituteur au violon)
- écrivains publics pour petites gens, rédacteurs d'articles pour gazettes, d'éloges funèbres ou de discours pour présidents de sociétés…

Toutes ces tâches étaient exercées à titre bénévole et personne ne pensait qu'il puisse en être autrement.

7. ENFANTS D'ECLUSIERS AUX ETUDES

N'allez surtout pas croire que seules les familles fortunées étaient à même de faire instruire leurs enfants dans les écoles supérieures. Elles étaient de loin les plus nombreuses, certes, mais vers 1900, les deux réseaux d'enseignement rivaux s'évertuaient à promouvoir l'accès aux plus hauts échelons des fils de familles modestes reconnus comme "bien doués". Pour nos filles, hélas !, l'heure n'avait pas encore sonné. Elles devaient se contenter d'études "plus en rapport avec leur condition naturelle" !

En 1906, la maison éclusière n° 39 à Ronquières est habitée par un brillant sujet : René Dancot, le fils de l'éclusier, vient de décrocher un Doctorat en Philosophie et Lettres à l'Université de Louvain.



- **Le fils de l'éclusier Guillaume,** d'Hasquempont (n° 42, 1er Canal), devint pharmacien. Avant la guerre, son officine jouxtait le cinéma "le Phare", rue de Namur, à Nivelles.
Les gens de nos vallées, connaissant très bien le père, s'adressaient au pharmacien Guillaume le samedi en allant au marché. Il excellait dans la préparation de remèdes efficaces dont il avait le secret ainsi que dans la vente de séries de "bouteilles" de plus en plus concentrées pour le soulagement des *"catarrhes"*, bronchites,...
A une époque où l'assurance maladie n'était pas obligatoire, nos villageois consultaient d'abord le pharmacien avant d'appeler le médecin.
- **Le fils de Pierre Dancot,** éclusier à Ronquières (n° 39, 1er Canal), s'appelait René. Il décrocha en 1906 un Doctorat en Philosophie et Lettres à l'Université de Louvain. Il commença sa carrière professorale à Bouillon et dut l'avoir terminée en 1943 à Tournai. Une partie de sa correspondance par cartes postales ainsi que celle de sa soeur Léona, avec une Hélène, de Bouillon, constitue les documents iconographiques les mieux conservés sur le premier canal et l'écluse 39 à Ronquières.
- **Les 2 filles de l'éclusier Delchambre** (maison éclusière n° 35, premier canal devenue n° 24 au 2ème Canal, à la limite de Bornival) étaient toutes deux institutrices, vers 1930.

Tous ces gens ont vécu dans les petites maisons éclusières du 1er Canal (voir Entre Senne et Soignes n° LVI - 1987). Mais en dehors des "Voies navigables", il y eut bien d'autres réussites.

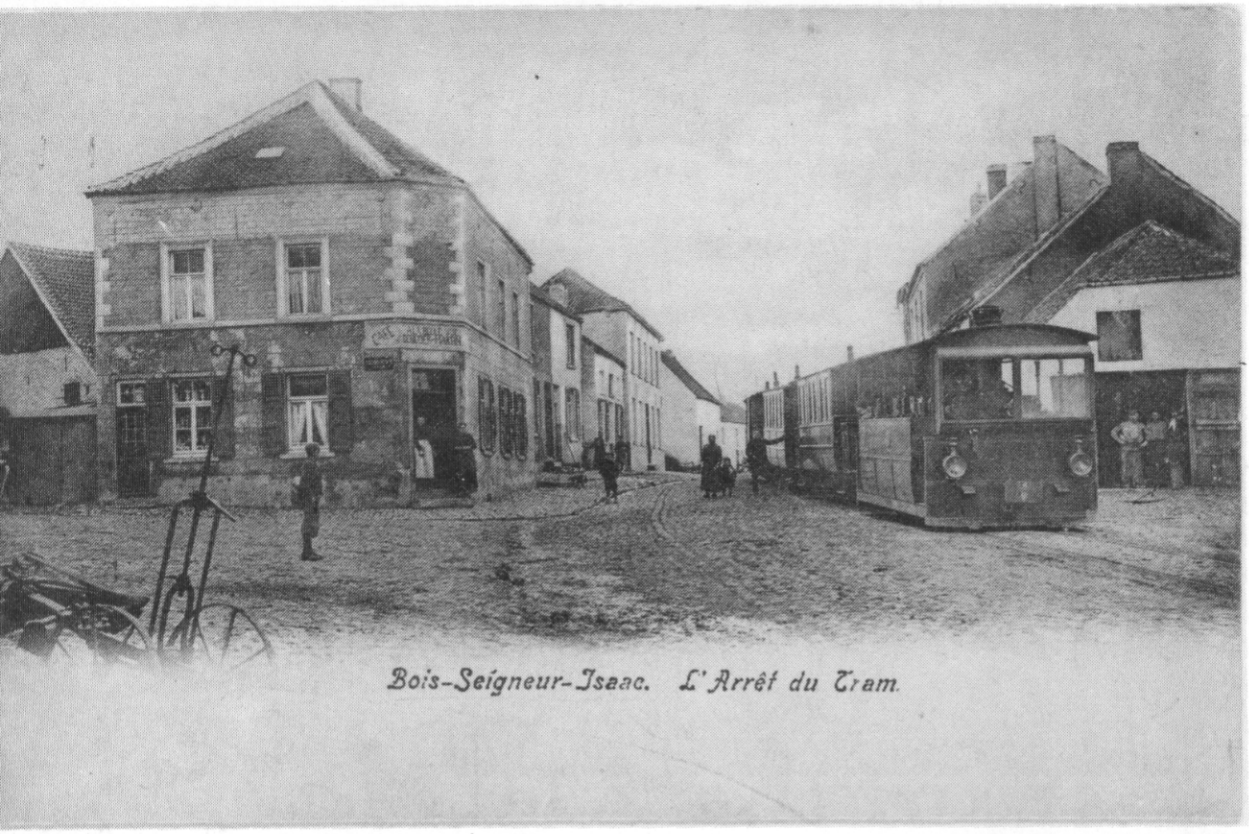
La scolarisation de tous les enfants entraîna la francisation des petites gens. En 1866, 47% de la population belge sait lire et écrire. En 1910, 75%. En 1920, il n'y a plus que 7,8% d'analphabètes parmi les plus de 15 ans. Ce faisant, la francisation accéléra le déclin de nos parlers locaux.

Rendez-vous dans un prochain article.

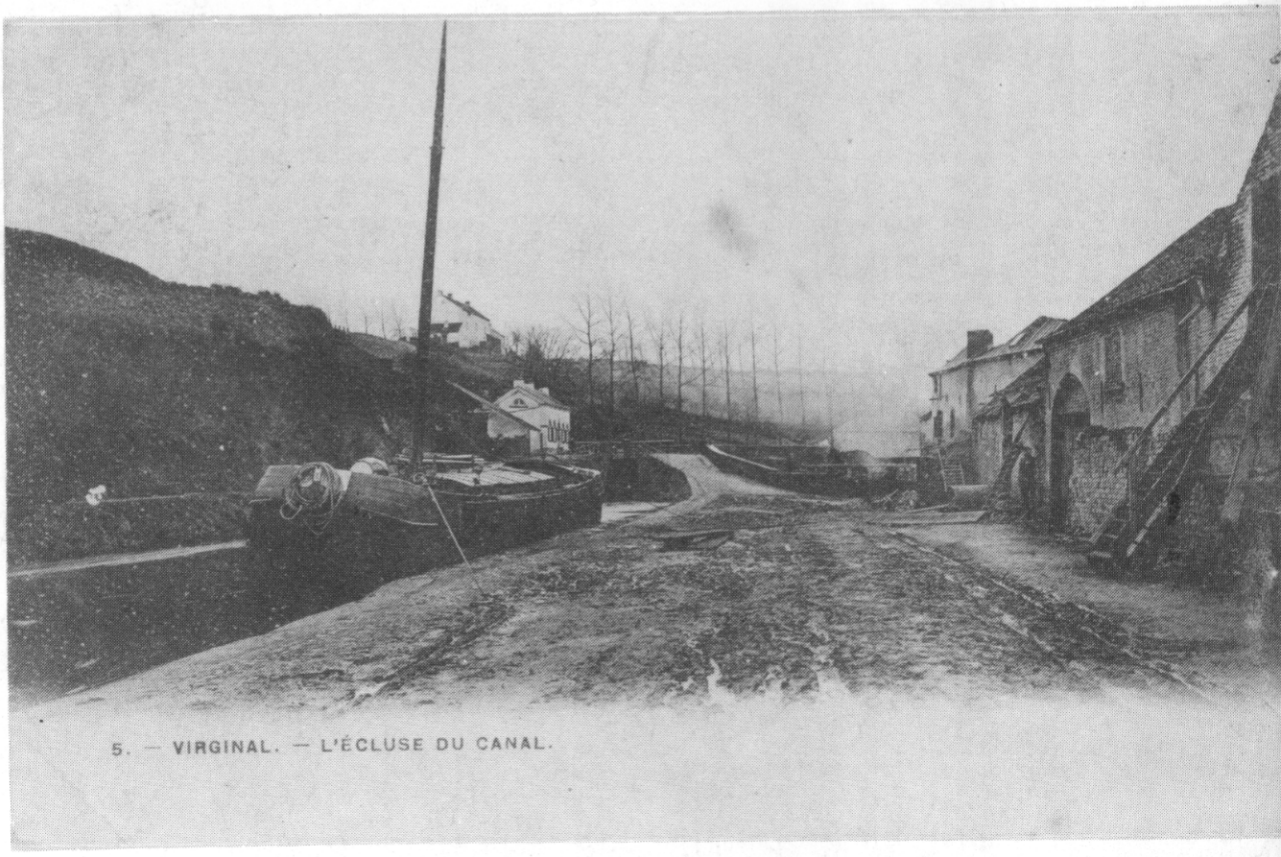
Gaston NEUKERMANS
1991.

Sources

- Madame Lucienne Bomal, une de nos fidèles abonnées,
  Notes sur les familles Ferier et Bomal recueillies auprès du regretté Victor Gijsels.
- Joseph Doumont, instituteur à Haut-Ittre (1921-1966).
  Lire *"Entre Senne et Soignes"* n^{os} XXIV et XXV, 1976.
- V. Mirguet : *"Vie et civilisation du peuple belge à travers les âges"* (1893)
- Raymond Horbach, un de nos fidèles abonnés, *"L'école normale de Nivelles, Hier et Aujourd'hui"* (1891).
- V. Jenet, *"Histoire de Bornival"*.
- *"L'école primaire en Belgique depuis le Moyen Age"*, (Revue C.G.E.R. 1986), article d'Emmanuel Collet (p. 165) concernant Bornival).



Bois-Seigneur-Isaac. L'Arrêt du Tram.



5. — VIRGINAL. — L'ÉCLUSE DU CANAL.